

RCS : AUBENAS
Code greffe : 0702

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AUBENAS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 00197
Numéro SIREN : 750 536 450
Nom ou dénomination : DOMAINE LE FOLASTERE

Ce dépôt a été enregistré le 12/07/2019 sous le numéro de dépôt 3273

Désignation de l'entreprise SAS DOMAINE LE FOLAS TERE		INTRES		Néant <input type="checkbox"/>		
Adresse de l'entreprise		07190 ST JULIEN DU GUA				
SIRET		7 5 0 5 3 6 4 5 0 0 0 0 1 8				
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent en nombre de mois		
				Tribunal de Commerce de AUBRENAS Exercice N clos le 31/12/2018 Exercice N-1 clos le 31/12/2017 ARRÊTÉE 10 JUL 2019		
ACTIF		Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Exercice N 3	Exercice N-1 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles { Fonds commercial* Autres* }	010	012			
		014	84	84		
	Immobilisations corporelles*	028	120 069	030	64 584	
	Immobilisations financières* (1)	040		042	55 485	
	Total I (5)	044	120 153	048	64 668	55 485
ACTIF CIRCULANT	STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	5 547	052	5 547	3 888
		060	266	062	266	398
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés* Autres* (3) }	068		070		292
		072	1 994	074	1 994	965
	Valeurs mobilières de placement	080		082		
	Disponibilités	084	6 374	086	6 374	878
	Charges constatées d'avance *	092	366	094	366	281
	Total II	096	14 547	098	14 547	6 702
	Total général (I + II)	110	134 700	112	64 668	70 032
PASSIF				Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		7 800	7 800	
	Ecarts de réévaluation	124				
	Réserve légale	126		780	780	
	Réserves réglementées*	130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*)	131				
	Report à nouveau	134		36 010	33 328	
	Résultat de l'exercice	136		9 585	8 682	
	Provisions réglementées	140				
Total I	142		54 175	50 590		
Provisions pour risques et charges	Total II	154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156			5 176	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164				
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		1 530	2 755	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	12 861	14 327	15 264	
	Produits constatés d'avance	174				
Total III	176		15 857	23 195		
Total général (I + II + III)	180		70 032	73 785		
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Madi

2

COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD2019

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: SAS DOMAINE LE FOLASTERE		Néant <input type="checkbox"/>				
A - RESULTAT COMPTABLE		Exercice N clos le 31122018		Exercice N-1 clos le 31122017				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209	210	5 369	4 800			
	Production vendue { biens dont export et livraisons services * intracommunautaires }	215	214	6 049	7 906			
		217	218	37 534	35 577			
		Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222	1 659	(141)		
	Production immobilisée *		224					
	Subventions d'exploitation reçues		226					
	Autres produits		230	2 142	6 560			
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)			232	52 754	54 702			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)		234	2 473	2 532			
	Variation de stock (marchandises) *		236	131	(35)			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)		238	97	121			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*		240					
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)		242	24 961	26 787			
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	703	244	1 193	631		
	Rémunérations du personnel *		250					
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)		252	49				
	Dotations aux amortissements *		254	13 568	13 469			
	Dotations aux provisions		256					
Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259		262	6	5			
	260		Total des charges d'exploitation (II)					
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270	10 276	11 192			
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)		280					
	Produits exceptionnels (IV)		290					
	Charges financières (V)		294	18	87			
	Charges exceptionnelles { Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) }	347		300		2 172		
		348						
Impôts sur les bénéfices * (VII)		306	673	251				
2 - BENEFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)			310	9 585	8 682			
B - RESULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312	9 585	314			
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		316					
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318					
	Provisions non déductibles*		322					
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		324	673				
	Divers*, dont intérêts excédentaires des optes-ots d'associés	247		330				
	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*		248					
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		249					
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998				
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999					
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		997					
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	Zone franche urbaine (44. octies et 44 octies A)	987	Zones de restructuration de la défense (44 terdecies)	127		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989	Zone de revitalisation rurales (44. quinquies)	138	5 770	
	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undecies)	990	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991	Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies)	992		
	Divers* ZFA (44 quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344	Créance due au report en arrière du déficit	346	Deduction exceptionnelle (art 39 decies)	655
	RESULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DEFICITS ANTERIEURS			352	4 488	354		
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)		356					
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :				360			
RESULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DEFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2			370	4 488	372			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DE LA SAS Domaine Le Folastère

2 juin 2019

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
D'AUBENAS

10 JUIN. 2019

ARRIVÉE

Le 2 juin 2019, à 14 heures, les actionnaires de la société SAS Domaine Le Folastère, société par actions simplifiée au capital de 7800 €, se sont réunis au siège social au Hameau de Intres, 07190 Saint Julien du Gua, en assemblée générale ordinaire sur la convocation faite conformément aux dispositions de l'article 19 des statuts.

Sont présents :

M. Xavier Nadal qui détient 10 actions,
Mme Prévot Marie Dominique qui détient 10 actions,
Mme Nadal Marjolaine qui détient 10 actions,
Mr Spaan Michel qui détient 10 actions,

Sont absents, excusés :

M. Chergui Julien qui détient 10 actions, donnant procuration à Xavier Nadal,
Mme Nadal Chergui Marine qui détient 10 actions, donnant procuration à Marjolaine Nadal,

qui détiennent ensemble 60 actions, sur un total de 60, soit toutes les parts sociales, et en conséquence l'assemblée est habilitée à prendre toutes décisions ordinaires, conformément aux dispositions de l'article 21 des statuts.

L'assemblée est présidée par Xavier Nadal, président.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :
-Le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée ;
-Le bilan et le compte de résultat.

Le président indique que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1/Bilan des activités 2018 ;
- 2/Bilan financier ;
- 3/ Projets ;
- 4/Résolutions.

I. Bilan des activités 2018 :

Le début de l'année 2018 a été marqué par la réception du permis d'aménager modificatif, le 31 janvier. Suite à cela, la visite de conformité électrique a eu lieu et la déclaration de fin de travaux a été déposée en juin auprès de la mairie de St Julien du Gua.

Dans la suite du partenariat engagé en 2017 avec Christèle Rouvière, expert comptable, nous avons changé de logiciel de comptabilité en janvier 2018 et travaillons maintenant avec Inforce. Suite à cela notre logiciel de gestion commercial Camplanner, a été adapté par Maurin Nadal.

Au cours de l'année, des travaux d'aménagements et d'entretien ont été réalisés ainsi que quelques investissements:

- élagages de châtaigniers par un professionnel
- fermeture partielle de l'espace bibliothèque
- réalisation d'une plate forme d'activités de 70 m2 en dessous de la cabane dans les arbres.
- démarrage d'une nouvelle cabane rustique sur la plate forme nord de la tente coton.
- toit végétal sur la caravane 2 places.
- entretien de la piscine avec de nombreux soucis techniques pour la remise en route (changement du filtre à sable et de la pompe à chlore). Cela amène certains associés à se questionner sur la nécessité de conserver cet aménagement.
- achat (pour remplacement) d'une tente coton 3 places.

La saison estivale s'est bien déroulée. La fréquentation est toujours très bonne du 10 juillet au 25 août. Quelques animations ont été reconduites (des fours et des papilles, marché du lundi, spectacle). Nous n'avons pas été confrontés à des difficultés techniques liées au réseau électrique ou au réseau d'eau.

Le partenariat avec Smartbox nous a permis d'accueillir plus de monde durant l'automne.

Au premier septembre 2018, la situation de l'entreprise a évolué en raison du départ à l'étranger pour quelques années de 2 associés, Marine Nadal Chergui et Julien Chergui. Ils sont cependant toujours partie prenante de l'entreprise et assureront son fonctionnement durant la période estivale selon l'organisation des années précédentes (répartition des semaines entre tous les associés).

D'autre part, Marie-Dominique Prévot et Xavier Nadal souhaitent diminuer leur implication dans la gestion au long cours de l'entreprise. Cependant, eux aussi restent toujours partie prenante de l'entreprise et assureront son fonctionnement durant la période estivale selon l'organisation des années précédentes et chaque fois que nécessaire pour des travaux plus collectifs et de soutien logistique.

De ce fait, Marjolaine Nadal et Michel Spaan ont été amenés à assumer une part plus importante de la gestion de l'entreprise. C'est en particulier Michel Spaan qui a pris en charge : les constructions des projets définis par l'ensemble des associés, l'entretien du terrain, l'entretien des hébergements, l'accueil des vacanciers (hors saison estivale).

Concernant la gestion administrative, elle est partagée par Marjolaine Nadal et Michel Spaan.

Compte-tenu de cette réorganisation de l'entreprise, de l'aboutissement de la phase de gros investissements, et de la maturité de l'entreprise, nous avons le projet en 2019 de salarier Michel Spaan, directeur général nommé par les statuts, en raison de son mandat social et des nouvelles tâches telles que définies ci-dessus.

A l'automne, 1180 kg de châtaignes ont été ramassées avec une perte importante suite à des problèmes de pourriture liés à la sécheresse. De ce fait, seulement 827 kg ont été transformés, 587kg par Verfeuille, entreprise installée à Genolhac et 240 en farine à La petite châtaigne de Bise. Nous avons inauguré cette

année un nouveau produit, la purée de châtaignes nature. Nous avons produit 535 pots de crème de marrons, 550 pots de marrons au naturel, 735 pots de purée et 70 kg de farine.

II. Bilan financier :

Le bilan financier a été présenté à l'ensemble des actionnaires lors d'une réunion organisée par Mme Rouvière le 4 avril 2019.

Les recettes (HT)

Le chiffre d'affaires est constitué des recettes liées à l'ensemble des locations, des ventes de produits et de remboursements d'assurance. Il s'élève à un montant de 52754 euros.

Les dépenses (HT) :

L'ensemble des charges d'exploitation de l'année 2017 s'élève à un montant de 42478 euros.

A cela s'ajoute l'impôt sur la société de 673 euros (pour 3 mois, exonération à 75% et pour 9 mois, exonération à 50%).

On note également une grosse augmentation de la CFE sur cette année, passée de 17 euros à 703 euros.

Le résultat est donc positif de 9585 euros

III. Projets

Plusieurs investissements sont programmés pour 2019 :

- Avancée de toit pour l'accueil.
- Finalisation de la cabane rustique et ajout de toilettes sèches.
- Finalisation de la fermeture de l'abri campeurs.
- Rénovation du coin salon ouest.
- Demande de classement du camping.
- Modification et réaménagement de la yourte pour devenir une location.
- Revégétalisation des toits du sanitaire principal et des caravanes.

Personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

IV. Résolutions

Première résolution : Affectation du bénéfice de l'année 2018, soit 9585 euros :

Le montant de la réserve légale étant atteint, le bénéfice est réparti comme suit :

- 1000 euros de dividende par actionnaire.
- le solde, soit 3585 euros, est affecté au report à nouveau.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution : investissements prévus pour 2019 :

Dans le but de finaliser les projets décrits précédemment, les fonds nécessaires seront débloqués (report à nouveau, trésorerie courante). Aucun nouveau prêt bancaire ne sera contracté. Le recours aux comptes courants d'associés sera limité le plus possible et les remboursements des comptes courants seront progressivement effectués.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le président de séance et par les actionnaires.

Fait à Saint Julien du Gua, le 2 juin 2019,

Le président de séance,

Les actionnaires,

